

Chèques-Vacances

À quoi sert l’offre ?

Les Chèques-Vacances sont nominatifs et financent des dépenses de vacances, loisirs, hébergement, transport, restauration ou sorties.

Qui peut en bénéficier ?

Postiers actifs.

Activation de vos dotations si chèques-vacances Connect

Première fois ? Créez votre compte et activer votre dotation. Déjà un compte ?
Activez simplement votre nouvelle dotation.

Formats disponibles

Chèque-Vacances Connect.
Chèque-Vacances papier (en coupure de 10, 20 et 50 € sans possibilité de miscibilité)

- Validité de deux ans en plus de leur année d’émission.

Montant ou niveau d’aide

QF Grille abondement CSEC

- Le paiement échelonné du postier est abondée selon son quotient familial : de 20 % à 50 %.
- Pour les CDI et fonctionnaires : limite d’épargne maximale de 1 200 € par an en versement unique ou en prélèvement de 3 à 11 mois avec un versement mensuel de 400 € maximum.
- Pour les CDD : jusqu’à 600 € par commande pour les CDD, sans épargne avec 2 commandes possibles par an. Lien demande Chèques-vacances.

Les conditions principales

- Deux commandes maximum par année civile et par bénéficiaire.
- La seconde commande ne peut intervenir qu’après règlement complet de la première.
- Lors d’une même commande, pas de possibilité de miscibilité CV papier et CV connect.
- Les commandes de CV fonctionnent en année civile et le dernier prélèvement doit se faire obligatoirement en décembre de l’année en cours.
- Mandat SEPA nécessaire en cas d’épargne.

Points de vigilance

- Les demandes doivent être déposées avant le 19 du mois pour être intégrées au traitement en cours.
- Une commande papier et une commande Connect comptent pour 2 commandes.
- Les chèques vacances sont envoyés après le dernier prélèvement.
- Possibilité d’annuler votre commande jusqu’au 19 du mois en cours. Passé le premier prélèvement, aucune annulation possible.
- Possibilité d’échanger vos CV papier en CV connect gratuitement (dès 30 € de CV).
- Possibilité d’échanger vos CV connect en CV papier (frais ANCV de 10 € dès 30 € de CV).

À retenir

Les chèques-vacances permettent grâce à l'abondement du CSE Central d'augmenter votre budget vacances.

Plus d’infos